

# REGLEMENT PARTICULIER VHC

## 1er Rallye VHC de la Côte Fleurie

20, 21 et 22 février 2015



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français 2015. Le 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie est organisé en doublure du 45<sup>e</sup> Rallye National de la Côte Fleurie. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement particulier du 45<sup>e</sup> Rallye National de la Côte Fleurie.

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Dès l'obtention du visa

**Ouverture des engagements :** Dès parution du présent règlement

**Clôture des engagements :** Lundi 09 février 2015 minuit

**Parution du road-book :** Samedi 14 février au Bar La Coupole – Trouville sur Mer à partir de 9h

**Dates et heures des reconnaissances :** Voir article 6.2 du présent règlement

**Vérifications administratives :** 8h à 12h – Hippodrome de Deauville la Touques

**Vérifications techniques :** 8h15 à 12h15 – Hippodrome de Deauville la Touques

**1ère réunion des Commissaires Sportifs :** Vendredi 20 février à 10h30 – Hipp. de Deauville la Touques

**Publication des équipages admis au départ :** Vendredi 20 février à 13h – Hipp. de Deauville la Touques

**Publication des heures et ordres de départ :** Vendredi 20 février à 13h – Hipp. de Deauville la Touques

**Briefing écrit des pilotes :** Vendredi 20 février remis lors des vérifications administratives

**Départ de la première étape (1ère voiture) :** Vendredi 20 février à 14h45

**Arrivée de la première étape (1ère voiture) :** Vendredi 20 février à 20h30

**Publication des résultats partiels de la première étape :** Vendredi 20 février, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage podium ACO du parc fermé et PC course

**Départ de la deuxième étape (1ère voiture) :** Samedi 21 février à 7h30

**Arrivée de la deuxième étape (1ère voiture) :** Samedi 21 février à 15h12

**Vérification finale :** Garage de l'Hippodrome de Deauville (taux horaire de 60€ TTC)

**Publication des résultats du rallye :** 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final

**Remise des prix :** Dimanche 22 février à 10h30 au Cinéma du Casino de Deauville

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise le 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 11 en date du **8 décembre 2014**.

#### Comité d'organisation

**Président :** GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072

**Membres :** FOURNIER Jean-Philippe, MARTIN Philippe, BEUVE Christian, FAYARD Martine, HAUVEL Gildas, GUESNET Jérémy, MESNIL René, DULONG Stéphane, VOISIN Raphael

**Secrétariat du Rallye :** Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

**Permanence du Rallye :** PC course - Hippodrome de Deauville La Touques, les 20 et 21 février 2015

#### Organisateur technique

**Président :** GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072 - Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

#### 1.1P. OFFICIELS

**Collège des Commissaires Sportifs :**

**Président :** MAWDSLEY Françoise – Licence n°1653

**Membres :** LEFORESTIER Edith – Licence n°1758  
GAILLARD Dominique – Licence n°53250

#### Direction de course PC

Directeur : LORRE Joseph – Licence n°10395

Adjoint administratif PC : JARDIN François – Licence n°20414

Adjoint administratif ES : LEBEL Chantal – Licence n°4921

Adjoint administratif ES : *MONNIER Sylvain – Licence n°9636*  
 Adjoint administratif ES : *MONNIER Sylvie – Licence n°9968*  
 Adjoint administratif ES : *PERRIER Jean-Christophe – Licence n°4884*

**Directeurs de course délégués aux ES et Parcs**

*LE GALL Jacques – Licence n°9885*  
*GROUD Francis – Licence n°8035*  
*VARANGLE Lucien – Licence n°36384*  
*DENIS Didier – Licence n°162362*  
*OVIEVE Alain – Licence n°196080*  
*FREVILLE Serge – Licence n°27121*

**Chargé des relations avec les concurrents VHC**

*MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115*  
*BERTRAND Gérard – Licence n°5705*

**Commissaire Technique VHC:** *AUBLE Jean-Louis – Licence n°4592*

**Médecin chef :** *Dr MANSOUR Vladimir (DOC 9 assistance médicale) – Licence n°178211*

**Voiture tricolore :** *MARIE Franck – Licence n°5847*

**Voiture damier :** *MAWDSLEY Joachim – Licence n°15063*

**Voiture autorités :** *LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756*  
*GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072*

**Juges de Faits :** *THERIER Jean-Luc – Licence n°53140*  
*BELY Jean – Licence n°145422*

**Classements et résultats :** *VOISIN Raphael – Licence n°211834*

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie TROUVILLE-DEAUVILLE compte pour  
**Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 1**

**1.3P. VERIFICATIONS**

**Les vérifications administratives auront lieu le :** *Vendredi 20 février de 8h à 12h – Hippodrome de Deauville la Touques*

**ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet [www.rallyedelacotefleurie.org](http://www.rallyedelacotefleurie.org)**

**Les vérifications techniques auront lieu le :** *Vendredi 20 février de 8h15 à 12h15 – Hippodrome de Deauville la Touques*

**Mise en parc de départ :** *Vendredi 20 février à partir de 10h – Place de la Mairie de Trouville Sur Mer*

**Parc fermé d'arrivée :** *Rue Désiré le Hoc Deauville*

**Les vérifications finales seront effectuées :** *Garage de l'Hippodrome de Deauville*

**Taux horaire de la main d'œuvre :** *60€ TTC*

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1.1. CONCURENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA en cours

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne désirant participer au 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie doit adresser la demande d'engagement, dûment complétée, avant le **Lundi 09 février 2015 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

**M. DULONG STEPHANE**  
 12 Rue de Tadoussac  
 14600 HONFLEUR  
 Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)  
 E-mail : [stephane@ecurie-cote-fleurie.fr](mailto:stephane@ecurie-cote-fleurie.fr)

La demande d'engagement doit être accompagnée obligatoirement des documents suivants :

- Copies des licences pilote et copilote
- Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)
- Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote
- Copie de la première page du passeport technique historique (PTH)
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du *lundi 16 février 2014*.

**En dessous de 10 engagés à la date prévue pour la clôture des engagements, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie et chaque concurrent sera prévenu personnellement.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 350€
- sans la publicité obligatoire des organisateurs : 700€

*Une remise de 50€ sera accordée si plus de 15 partants.*

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés ne sont pas fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1** Conforme au règlement standard FFSA.

**4.2** Sont aussi autorisées les voitures de la Catégorie Rallye Classic de compétition

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

*L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé.*

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie représente un parcours d'environ 123 kms.

Il est divisé en 2 étapes et comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 95 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1=	9,7 kms
ES 2 =	4,7 kms
ES 3-5 =	17.5 kms
ES 4-6 =	18.7 kms
ES 7 =	8.5 kms

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu les : 15, 16 et 20 février de 9h à 19h

Le 21 février de 9h à 12h

**Sauf ES 2 le vendredi 21 février de 11h à 13h30**

**Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.**

L'accès à l'hippodrome est **strictement** interdit avant le jeudi 19 février 14h00.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner après réunion du collège.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Le 1<sup>er</sup> Rallye National VHC de la Côte Fleurie se déroulera avant le Rallye moderne.  
Voir timing disponible sur [www.rallyedelacotefleurie.org](http://www.rallyedelacotefleurie.org)

Départ ES 1 (Ordre croissant des numéros)  
Voir timing sur [www.rallyedelacotefleurie.org](http://www.rallyedelacotefleurie.org)

Lors de l'ES2, tout concurrent n'effectuant pas les 4 tours se verra crédité du plus mauvais temps de sa classe plus dix secondes.

Tout concurrent ayant abandonné ou exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

*Des coupes et lots seront distribués*

**Toute absence non excusée entraînera la perte de ses prix.**

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 février 2015 à 10h30 au cinéma du Casino de Deauville suivie d'un pot de l'amitié au salon des Ambassadeurs.

**Tenue correcte exigée.**

[www.rallyedelacotefleurie.org](http://www.rallyedelacotefleurie.org)